

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE TREIZE LE 6 juin (06/06/2013)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 31 mai, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT, **Adjoints**,

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Odile MARTY-MOTHES, M. Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, M. Richard BAPTISTE, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers municipaux**.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par M. GUILLAMAT), M. Philippe CHAUMERLIAC (représenté par M. NUNZI), M. Didier MOTHES (représenté par Mme DA MOTA), Mme Estelle HEMMAMI (représentée par Mme CASTRO), M. Franck BOUSQUET (représenté par M. SELAM), M. André LENFANT (représenté par M. REDON), M. Guy ROQUEFORT (représenté par Mme ROLLET), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. BENECH), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT ABSENTS : M. Patrice CHARLES, **Conseiller municipal**.

Madame DAMIANI est nommée secrétaire de séance.

16 – 06 Juin 2013

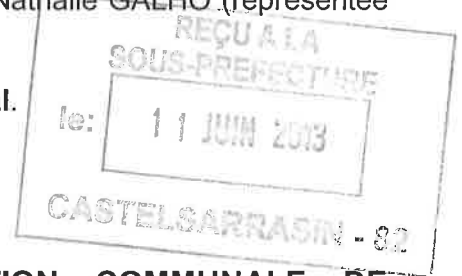
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE (ACCA)

Considérant la demande de l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA),

Considérant les frais engagés par ladite Association pour effectuer les travaux de réfection de façade de la Maison de la Chasse, dont le montant s'élève à 6 000 euros,

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal le paiement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 000 euros pour un montant total de 6 000 euros de travaux, sur deux exercices comptables pour participation à la réfection de la façade de la Maison de la Chasse.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**



APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle partielle de 4 000 euros à l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) selon l'échéancier suivant :

- 2 000 euros en 2013,
- 2 000 euros en 2014.

Pour copie conforme
Moissac, le 7 juin 2013
Le Maire,



Jean-Paul NUNZI

